



Pour des assises de l'Éducation dans l'Yonne





FSU 89
2 avenue Courbet
89000 AUXERRE
07 70 44 98 39
fsu89@fsu.fr

Madame la Ministre,
Monsieur le Préfet,
Monsieur le Recteur,
Madame l'Inspectrice d'Académie,
Madame la Présidente du Conseil Régional,
Monsieur le Président du Conseil Départemental,
Mesdames et Messieurs les Élus,

La FSU 89 et ses syndicats de l'Éducation souhaitent s'adresser à vous afin de motiver leur demande d'Assises pour l'Éducation dans l'Yonne. En effet, un certain nombre d'indicateurs nous inquiètent. Ils étaient déjà pointés depuis les années 2000, notamment autour de la réussite des élèves et avaient fait l'objet d'un travail autour du collectif «*L'école que nous voulons dans l'Yonne*» regroupant syndicats, parents d'élèves, mouvements pédagogiques et élus. Un rapport de l'IGEN et de l'IGAEN, en 2004, est venu confirmer la situation particulière du département et pointait certains indicateurs et quelques leviers.

Or, en 2016, force est de constater que les indicateurs n'ont pas bougé et que d'autres difficultés sont venues s'ajouter. Il ne nous semble plus possible, maintenant, de continuer d'administrer l'Éducation dans l'Yonne comme s'il s'agissait d'un département ordinaire.

Vous trouverez ci-joint notre constat de l'état de l'École et des moyens qui lui sont accordés, ainsi qu'un certain nombre de pistes de travail pour qu'enfin notre département sorte de ce déterminisme qui voue sa population scolaire à davantage d'échecs qu'ailleurs et dans lequel les enseignants, à l'instar des médecins, rechignent à venir travailler.

Pour ces raisons, et en attendant la tenue de ces Assises et des décisions qui pourraient en découler, nous vous demandons de surseoir à un certain nombre de projets comme celui de la fermeture du collège Bienvenu-Martin d'Auxerre.

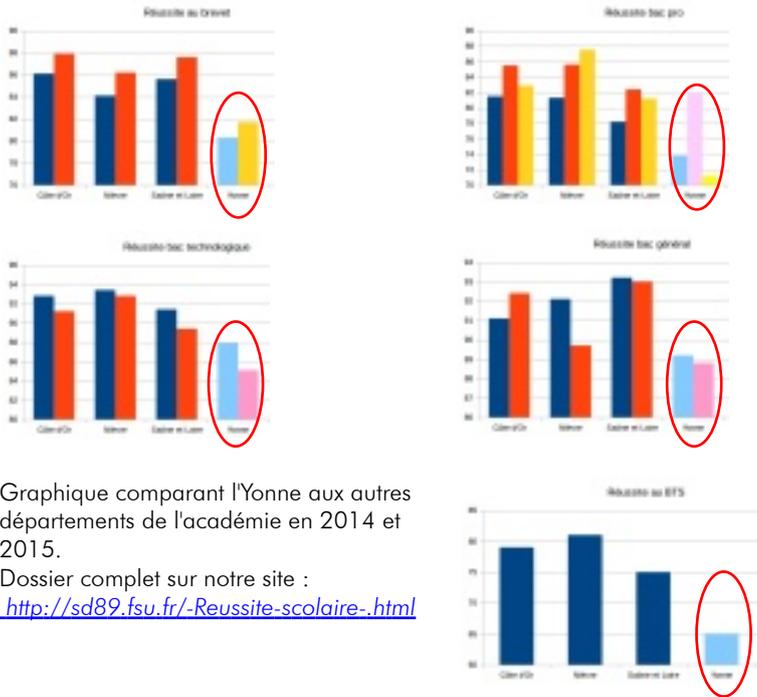
Recevez, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre attachement à l'institution scolaire.

à Auxerre, le 17 mai 2016
Le secrétaire départemental de la FSU
Éric APFFEL

État des lieux

Réussite scolaire et diplômes

Quelque soit l'examen, du Brevet des collèges au BTS, les résultats de l'Yonne sont significativement inférieurs à ceux de l'académie et aux moyennes nationales. Un état constaté chaque année depuis au moins 20 ans. Jusqu'à leur disparition, les évaluations nationales CE2 et 6° montraient le même déficit de réussite, prouvant que la source de l'échec est précoce. Ainsi, l'Yonne est un des départements français comportant le plus de jeunes sans qualification, situation qui, outre la difficulté générée pour eux, entraîne des coûts importants, notamment à travers le RSA..

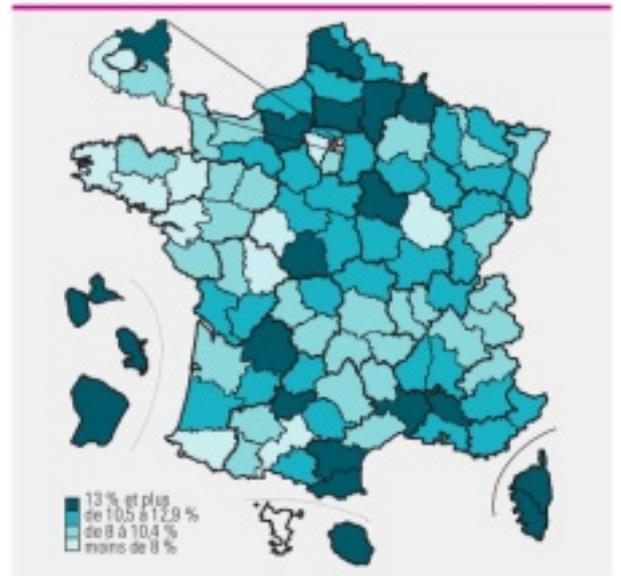


Graphique comparant l'Yonne aux autres départements de l'académie en 2014 et 2015.

Dossier complet sur notre site :

<http://sd89.fsu.fr/-Reussite-scolaire-.html>

5 - Part de jeunes de 16-25ans sans diplôme par département en 2011 (en %)



Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte).

Source : Insee, Recensement de la population métropolitaine 2011, calculs DEPP

L'apprentissage : doit faire ses preuves...



Depuis de nombreuses années, l'apprentissage est promu dans l'Yonne, si bien que nous avons un des départements où il y a le plus d'apprentis en France (en proportion de la population concernée). On ne peut pas s'empêcher de rapprocher ce graphique de celui ci-dessus, montrant la part de jeunes sans diplômes. Y a-t-il un rapport entre les deux ?

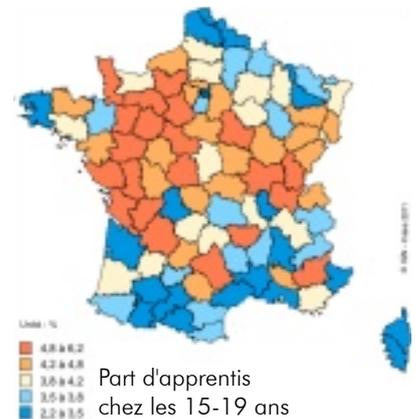
Et si l'apprentissage n'était pas une voie si royale ?

Combien de jeunes, quittant le système scolaire après la troisième, attirés par l'apprentissage, obtiennent réellement un diplôme ?

Dans quelles branches ?

Avec quel niveau de qualification ?

Hélas, à toutes ces questions, il semble bien difficile d'avoir des réponses.



Unité : %

4,8 à 6,2
4,2 à 4,8
3,6 à 4,2
3,0 à 3,6
2,2 à 3,5

Part d'apprentis
chez les 15-19 ans

La carte des formations



La carte des formations est également porteuse d'interrogations. Les filières de l'Yonne ne semblent pas toujours en adéquation avec les emplois, notamment pour les emplois peu qualifiés. On peut se demander par exemple, pourquoi il n'y a pas de formations aux métiers de la vigne ou du bois.

D'après une étude récente, les personnes cherchent souvent à exercer leur profession près du lieu où elles ont fait leurs études. La question de la mobilité avait d'ailleurs été pointée lors des travaux du collectif «L'École Que Nous Voulons Dans l'Yonne». La création de filières universitaires dans l'Yonne permettrait peut-être de pallier une partie des problèmes d'attractivité que nous connaissons.

Attractivité

À l'instar des médecins, l'Yonne connaît un grave problème d'attractivité pour les enseignants. Dans le premier degré, ce sont chaque année une trentaine de postes qui ne sont pas occupés alors qu'environ 11% des professeurs d'école demandent à quitter le département. Très peu demandent à y venir. Certains jeunes préfèrent renoncer au bénéfice d'un concours plutôt que d'être affectés dans l'Yonne

Un recours très important à des stagiaires vient permettre au département de faire fonctionner tant bien que mal les classes (4%). Des dizaines d'enseignants viennent chaque jour de Côte d'Or, souvent de Dijon où réside leur famille. Pour la première fois, on fait appel à des contractuels dans les écoles.

Dans le second degré, le recours à des contractuels

(enseignants non formés) masque le problème et le turnover dans les établissements est important ce qui est néfaste à l'organisation pédagogique.

Le pilotage de l'Éducation est lui aussi touché par le phénomène. En découle un turnover important des pilotes. De nombreux faisant-fonction (n'ayant pas reçu la formation) sont à la tête des établissements ou des circonscriptions d'école. Les titulaires occupent souvent dans l'Yonne leur premier poste pour y faire leurs armes.

Les conséquences pour les personnels sont à prendre sérieusement en considération parce que dommageables. Manque de cohérence, de continuité pédagogique, pour les élèves, ce sont hélas les plus en difficulté qui en pâtissent les premiers comme nous allons le montrer plus bas.



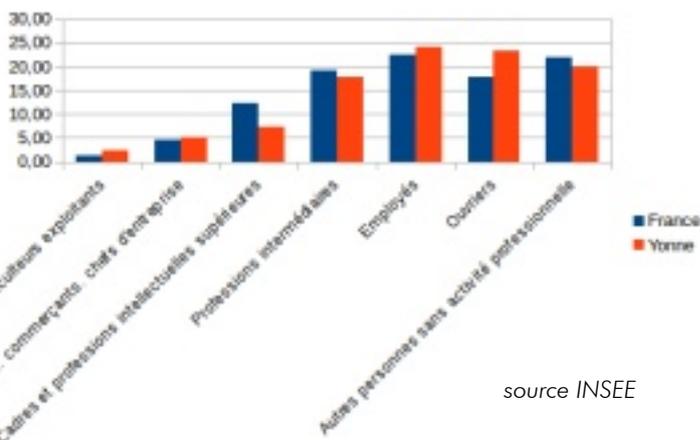
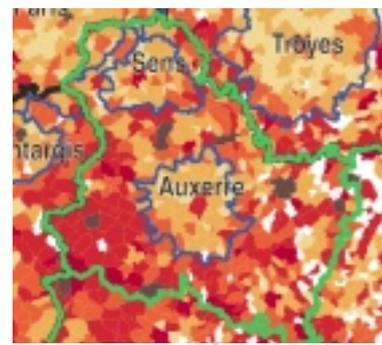
La population du département

Fragilité

Déjà mentionné dans l'article sur les résultats scolaires, l'Yonne est dans le top 10 des départements ayant le plus de jeunes sans qualification.

L'Yonne affiche un taux de pauvreté d'un peu moins de 14 %. Mais la population icaunaise apparaît encore plus fragile au regard des indicateurs de la Caisse d'allocations familiales : près de 10 % de bénéficiaires des minima sociaux, 21 % d'allocataires fortement dépendants des prestations et un taux de bas revenu de 19 %.

Sans compter d'autres indicateurs de risque de précarité, comme la part des couples d'employés ou d'ouvriers comptant un seul actif, de l'ordre de 23 %, la part des chômeurs parmi les 20-59 ans, proche de 10 % et celle de 14,5 % de salariés en emploi précaire.



source INSEE

Catégories socio-professionnelles

Une sur-représentation, par rapport à la France des agriculteurs, des employés et des ouvriers, mais surtout, une sous-représentation des cadres et professions intellectuelles supérieures, et à moindre degré, des professions intermédiaires. Les CSP des parents étant le premier indicateur de réussite scolaire, ce déséquilibre doit être un élément de la réflexion

Mobilité

Les travaux du collectif «L'École Que Nous Voulons Dans l'Yonne» avaient pointé l'absence de mobilité pour les icaunais ; «on cherche un travail ou un stage au bout de sa rue». Au delà de l'aspect psychologique, il était pointé la faiblesse du réseau de transport et la dépendance induite à la voiture.

Et ce qui ne se voit pas sur des graphiques

L'Yonne a une longue tradition d'accueil d'enfants orphelins ou placés, notamment venant de la région parisienne. Cette tradition perdure et dans de nombreux villages, assistantes maternelles ou structures d'accueil sont implantées. Les anciens enfants devenus grands sont très souvent restés.

Hélas, et ce n'est pas leur faire injure, ce sont des enfants blessés qui de ce fait, sont la plupart du temps des élèves à besoins particuliers. Des écoles comme celles de Chaumot, de Massangis, de Coulanges-sur-Yonne, de Villeneuve-la-Guyard le savent, les collèges de ces secteurs le savent aussi.

On note aussi depuis quelques années l'apparition, et ce fut dénoncé par un maire lors d'un CDEN, d'élèves ayant un comportement extrêmement perturbateur qui rend leur scolarisation problématique si on en reste au dispositif de base : un maître, une classe sans aide.

Démographie

Si le sud, voire le centre de l'Yonne a tendance à se dépeupler, le nord, lui, connaît une importante augmentation de population, notamment scolaire. Les établissements sont au maximum de leur capacité. Certains ont été bricolés pour tenter d'absorber cet afflux, d'autres, comme Pont-sur-Yonne où l'atelier de la SEGPA a même dû être fermé, sont en très mauvais état.

De plus, cette nouvelle population apporte parfois un climat scolaire fortement dégradé, l'exemple de Villeneuve-la-Guyard étant particulièrement parlant à cet égard.

Dans le sud du département, la carte scolaire ne peut plus être vue uniquement sous l'angle des effectifs, au risque de créer de véritables zones de désert éducatif. Quelles chances pour une commune, quelles conditions de travail pour un enfant, si l'école est à 10 km, le collège à 30, et le lycée à 50 ?

La mixité sociale dans les établissements

Lorsqu'il n'y a qu'une école dans un village, ce qui est la situation majoritaire dans le département, la mixité sociale de l'école est celle du village. C'est sensiblement la même chose pour quelques collèges isolés. La question de la mixité se pose pourtant dans les zones où plusieurs collèges sont proches et c'est le cas dans les villes.

L'étude de l'IREDU, commandée par le Conseil Général en 2007, faisait cette analyse :



Les trente sept collèges du département de l'Yonne ont des caractéristiques très différentes du point de vue du nombre d'élèves qu'ils accueillent et des caractéristiques mêmes de ces élèves tant en ce qui concerne leur origine sociale que le niveau des acquisitions scolaires à l'entrée de la 6^{ème}. Le tableau page suivante illustre cette variété des publics d'élèves pour chaque établissement.

En raison de l'inégale répartition géographique des différents groupes de population sur le territoire, on observe que les publics d'élèves des différents collèges sont relativement typés. Ainsi parmi les 37 établissements, le pourcentage d'enfants de PCS défavorisées (PCS D) varie de 16.1 % (pour le collège 34) à 66.9% (pour le collège 4). Le pourcentage d'enfants de PCS favorisées (PCS F) varie également fortement de 4.2 % (collège 4) à 31.5 % (collège 37).

Les collèges numérotés 34, 36 et 37, établissements privés sous contrat, sont ceux qui ont les plus petits taux (inférieur à 25%) d'enfants de PCS défavorisés dans leurs effectifs, les collèges n° 4, 16, 21 et 25 plus de 60%. Une image relativement semblable, mais symétrique, est observée pour ce qui est de la proportion des enfants de PCS favorisées. Elle est inférieure à 7% dans les établissements 2, 4, 10, 16, 20 et 21, alors qu'elle est supérieure à 25% dans les collèges 5, 34 et 37.

Etab	% PCS F	% PCS D	% étrangers
1	10	37,1	0,5
2	6,9	55,7	0,8
3	22,3	30,4	2,8
4	4,2	66,9	11,9
5	26,5	32,1	4,3
6	11,5	48	3,6
7	9,4	47,5	5,4
8	7,8	46,1	0,8
9	12,1	41,8	0
10	6,7	54,7	3,7
11	15,4	41	3,7
12	10,4	45	1,2
13	8,5	40,1	0
14	9,1	50,3	6,3
15	7,1	51,4	3,7
16	6	66,6	4,7
17	10,1	40,1	0
18	12,7	46,3	4

19	8,7	56,4	0,8
20	5,8	39,9	2,2
21	5,3	62,8	7,3
22	19,5	25,1	1
23	9,2	34,1	1,1
24	13,8	32,3	5,1
25	7,3	63,2	16,8
26	15,4	48,7	4,8
27	17,9	35,1	4,7
28	9	54,4	5
29	14,2	34,2	1,1
30	8,5	32,4	5,3
31	13,7	34,2	1,1
32	7	48,1	0,5
33	15,4	43,	0,3
Privé 1	27,8	16,1	0,7
Privé 2	20,6	28,8	2,4
Privé 3	19,9	20,6	0,3
Privé 4	31,5	21,7	2,1
France	22	34,4	4,1

Mixité sociale
Collèges riches plus de 19% de PCS F
Collèges pauvres plus de 50% de PCS D
Plus d'étrangers que la moyenne nationale

Comment mettre de la mixité sociale dans les établissements ?

C'est extrêmement compliqué, l'expérience menée sur Sens l'a montré. C'est pourquoi ce ne peut être que le résultat d'un travail important avec tous les acteurs de l'Éducation.

Les moyens

Le Conseil Départemental

Le Conseil Départemental, dès qu'il parle d'Éducation, ne manque jamais de montrer l'importance des sommes accordées. Lorsqu'on compare les dotations par collégien entre l'Yonne et les autres départements français, on est en droit de s'interroger. L'Yonne figure au 76^{ème} rang, loin derrière la moyenne nationale (40%). Certains choix peuvent sembler contestables, comme celui d'un ENT payant alors que le rectorat en fournit un autre gratuitement. Enfin, les travaux effectués sans consultation du CHSCT, alors que la réglementation le demande, entraînent des difficultés graves, notamment en rendant les lieux insurveillables comme à Villeneuve-la-Guyard.

La réalité des dépenses du département de l'Yonne pour les collèges

Départements	Dépenses totales		Dépenses de fonctionnement		Dépenses d'investissement	
	2015 M€	Evolution /2014	2015 M€	Evolution /2014	2015 M€	Evolution /2014
80 Somme	23,9	-9,6%	12,7	2,2%	11,1	-20,1%
81 Tam	23,1	-3,8%	17,3	3,5%	5,8	-20,5%
82 Tarn-et-Garonne	19,0	18,0%	11,2	2,4%	7,8	51,1%
83 Var	75,8	-6,3%	52,6	-2,0%	23,1	-14,9%
84 Vaucluse	42,9	4,5%	25,2	1,8%	17,7	8,8%
85 Vendée	42,4	24,8%	17,8	-1,8%	24,6	54,6%
86 Vienne	26,5	-2,4%	15,5	0,7%	10,9	-6,5%
87 Hauts-Vienne	17,8	14,3%	5,1	1,4%	12,7	20,5%
88 Vosges	21,2	-19,0%	7,3	-1,3%	13,9	-20,7%
89 Yonne	16,3	-7,7%	9,0	-1,0%	8,4	-13,2%
90 Territoire de Belfort	9,8	-17,4%	6,4	2,8%	3,5	-45,2%
91 Essonne	80,4	4,5%	33,5	3,7%	46,9	5,0%
92 Hauts-de-Seine	180,3	-11,5%	94,6	-1,5%	75,7	-20,5%
93 Seine-Saint-Denis	196,2	-25,3%	116,8	11,4%	79,4	-49,6%
94 Val-de-Marne	134,8	3,2%	64,8	-0,8%	70,0	7,2%
95 Val-d'Oise	62,0	-3,3%	37,3	-4,0%	24,7	-2,2%
971 Guadeloupe	34,7	-11,4%	19,8	10,2%	14,9	-29,7%
972 Martinique	17,8	-19,1%	9,4	-3,4%	8,5	-31,5%
973 Guyane	29,8	114,8%	8,1	21,0%	21,4	199,2%
974 La Réunion	25,5	-0,2%	11,9	0,3%	13,6	-0,6%
976 Mayotte (2)	Pas de données					
Métropole (hors 76, 89 et 93)	4 115,4	-2,7%	2 194,5	1,7%	1 920,9	-7,3%
Outre-mer	107,8	7,0%	47,2	5,8%	60,4	8,0%
France (hors 89D et 69M)	4 320,0	-2,3%	2 312,7	1,8%	2 007,3	-8,4%

21 Côte-d'Or	41,3	13,1%	27,2	1,8%	14,0	44,1%
58 Nièvre	7,2	-24,5%	3,6	-0,1%	3,6	-30,6%
71 Saône-et-Loire	29,8	8,5%	11,8	5,0%	18,1	10,8%

Et la dépense totale par élève en 2014

Département	21	58	71	89	métropole
Dépense totale par élève	1737€	802€	1186€	986€	1352€
Nombre de collégiens	23 700	9 000	25 000	16 500	3 237 000

Les départements sont classés par ordre croissant de dépense par élève. Nous rappelons (2ème colonne) la dépense totale pour les collèges en millions d'euros.

Départ.	M €	€ élève	Départ.	M €	€ élève	Départ.	M €	€ élève
974	25,5	430	76	70,6	1140	83	75,8	1880
41	10,3	664	88	21,2	1177	51	42,2	1554
88	25,1	693	71	29,8	1186	59	213,7	1687
87	38,3	719	81	80,4	1189	56	88,7	1676
42	26,8	733	74	47,6	1211	33	113,2	1658
12	9,8	748	971	34,7	1223	2	43,9	1620
86	7,7	748	38	77,3	1226	36	36,4	1624
8	10,6	770	89 (*)	108,7	1230	1	54,1	1620
43	9,2	800	44	88,5	1256	46	88,1	1660
58	7,2	802	77	86,3	1257	72	48,8	1687
972	17,8	812	80	8,8	1268	55	15,5	1689
47	12,1	823	35	86,2	1277	18	10,1	1721
14	28,0	828	30	45,9	1288	61	23,4	1725
31	48,1	827	81	23,1	1318	48	6,3	1734
51	13,1	828	85	42,4	1316	58	41,3	1737
Outre-mer	107,8	829	8	8,1	1319	21	41,5	1737
5	5,6	830	86	26,6	1331	63	80,3	1786
80	23,9	863	29	58,4	1344	16	27,8	1820
10	12,7	878	37	38,1	1345	64	85,3	1830
19	9,3	897	50	32,9	1365	8	89,3	1810
86	82,0	929	24	23,4	1368	22	31,8	1818
70	11,0	934	27	44,9	1380	62	143,1	1843
3	14,4	978	France	4 320,0	1381	38	24,4	1868
18	12,8	979	75	28,7	1388	68	48,1	2037
88	18,3	898	28	30,3	1396	52	17,1	2061
67	52,7	1023	54	46,6	1392	11	33,7	2076
46	42,8	1027	32	12,8	1487	23	9,3	2088
25	26,6	1045	973	29,6	1446	13	213,8	2178
7	17,4	1060	17	41,7	1455	92	163,3	2189
34	86,2	1083	80	83,7	1487	94	134,8	2189
28	27,0	1097	84	42,9	1505	46	16,4	2291
79	87,0	1196	79	27,1	1527	40	43	2314
18	88,3	1124	82	18,0	1628	93	188,2	2478
87	17,8	1131	4	12,3	1540			

(*) Nous avons regroupé la métropole de Lyon et le département du Rhône, ne connaissant pas la répartition des élèves entre les 2 entités.

L'Éducation Nationale

Si, en 2004, l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale, jugeant que l'Yonne était défavorisée, préconisait un rattrapage. La FSU constate que ce rattrapage n'a jamais eu lieu, les dotations ne faisant qu'accompagner les augmentations démographiques.

À cela s'ajoute maintenant la problématique de l'attractivité qui laisse chaque année, dans le premier degré, une trentaine de postes vacants. Comme il ne serait pas réaliste de laisser une classe toute l'année sans enseignant, ce sont les autres postes qui sont ponctionnés :

- des remplaçants qui manquent, posant d'énormes difficultés en période où les maladies sont les plus nombreuses ;
- l'impossibilité de donner une formation continue aux enseignants, faute de pouvoir les remplacer dans leur classe ;
- l'absence de départ en formation spécialisée pour s'occuper d'élèves handicapés ou à besoins particuliers, et donc la présence de personnels non formés dans ces structures (ULIS, SEGPA). Les RASED, en particulier, sont dans une situation catastrophique. L'année prochaine, il risque de ne plus y avoir aucun directeur

Les communes

Les communes ont la charge des écoles primaires. Les maires de ces communes tiennent en général à la présence de cette école sur leur territoire, ce qui a conduit à une multitude de regroupements pédagogiques (RPI). Cependant, ces RPI cumulent deux inconvénients : des enseignants isolés et des transports scolaires pour les élèves.

Pour garder une école par commune, certaines jouent la carte de la classe unique en refusant alors de créer un RPI.

Dans le sud du département, ces classes uniques qui avaient tendance à disparaître il y a quelques années, renaissent du fait des diminutions d'effectifs et d'un réseau d'école trop distendu pour permettre la création de RPI.

Il est difficile de comparer les moyens accordés par les communes aux écoles puisqu'on ne peut recueillir de données fiables. Cependant, toutes les études menées, localement ou

adjoint de SEGPA formé.

Ainsi, ce sont les élèves les plus en difficulté qui sont les premières victimes de cette carence.

Le département «paye» aussi sa ruralité qui «coûte» (nous n'aimons pas ce terme) en moyens humains, au détriment des zones urbaines et notamment des REP qui s'y trouvent. Ainsi donc, les REP ne bénéficient pas réellement des avantages qu'elles devraient avoir et là encore, ce sont les élèves les plus exposés au risque d'échec qui sont les victimes.

Le turnover et l'inexpérience du pilotage ne permet pas de travailler correctement. Chaque fois qu'un nouveau «pilote» arrive, il arrive avec ses méthodes, ses priorités, lance ses projets, mais les enseignants, sachant que ces projets n'iront pas au bout, sont maintenant découragés et ne s'y engagent plus.

Enfin, on déplore que les AESH attribués par la MDPH n'aient pas pu être tous recrutés faute de candidats présentant les compétences nécessaires. Le statut qui leur est réservé en est en partie responsable. Et toujours le même constat : les élèves les plus en difficulté en pâtissent !

nationalement par le SNUipp montrent des écarts très importants, entraînant une inégalité.

Les nouvelles activités péri-scolaires liées aux rythmes scolaires ont accru ces inégalités pour les élèves selon qu'ils habitent une ville riche ou un village isolé. La gratuité de ces activités, les impératifs liés aux transports n'arrangent pas les choses. Le PEAC (plan d'éducation artistique et culturelle) mis en avant dans la réforme de l'éducation ne peut se mettre en place avec équité à partir du moment où les communes ne peuvent garantir l'accès gratuit aux musées, aux théâtres...

Plusieurs communautés de communes ont pris la compétence scolaire, ce qui vient encore compliquer l'état des lieux. Et quel avenir pour les écoles dans le cadre d'intercommunalités de grande taille ?

La façon d'élaborer la carte scolaire commune par commune sans regard général ne paraît plus tenable dans certaines zones.



Le Conseil Régional

Nous sommes en pleine période de transition. Les compétences entre les différentes collectivités sont redistribuées. Pour la FSU, des régions plus grandes sont synonymes d'éloignement des centres de décisions et l'expérience prouve que ce n'est jamais bon.

L'Yonne possède le plus gros lycée de Bourgogne, un des plus gros de France, à Sens. Il paraît nécessaire d'en créer un nouveau, au vu de l'augmentation des effectifs, mais aussi pour réduire la capacité de celui de Sens afin de lui rendre une taille plus compatible avec sa fonction.

De gros travaux de réhabilitation doivent être menés dans les lycées. La question des internats, notamment au regard de leur encadrement doit aussi être étudiée pour en faire réellement des aides à la réussite et pas seulement un hébergement de convenance.



Un bon exemple des conséquences de l'éloignement est la fermeture du lycée de Migennes, décidée au prétexte que la même formation existait à Besançon (anticipant la fusion des régions), niant le problème particulier de la mobilité dans l'Yonne.



Le point de vue de la FSU

Définir des principes pour guider le pilotage de l'Éducation

Des unités territoriales pertinentes, allant de la zone rurale au quartier urbain, selon les niveaux d'enseignement (premier degré, collège, lycée), doivent être définies et chacune de ces unités doit garder le ou les établissements scolaires correspondant.

Le temps de transport pour chaque élève ne doit pas dépasser une demi-heure (soit déjà une heure chaque jour).

La question des enseignants isolés doit être posée. Si, du point de vue des apprentissages, rien ne prouve que ce soit néfaste, les questions liées à la sécurité doivent avoir une réponse.

Pour l'affectation de moyens, tant en postes-classe qu'en RASED ou en médico-social, les effectifs des structures ne doivent plus être regardés seulement d'un point de vue quantitatif, mais aussi du point de vue de leur nature. La présence d'un foyer d'accueil ou de nombreuses assistantes maternelles, l'accueil d'élèves handicapés, par exemple, doivent être pris en compte. Si des foyers d'échec sont mis en évidence, cette donnée doit également entrer en ligne de compte.

Une taille maximale des établissements (500 pour un collège)

Quelques chantiers, des partenaires pour ces Assises

- la pédo-psychiatrie dans l'Yonne et les structures de soin : CMP, hôpital de jour, etc ;

- le secteur médico-social de l'Éducation Nationale : la médecine scolaire, les infirmières conseillères de santé, les assistantes sociales scolaires

- la PMI, les assistantes sociales du Conseil Départemental, les éducateurs AEMO ;

- les structures d'accueil collectif (foyers)

- les services de la PJJ ;

- des instances de coordination permettant de prendre en compte les conséquences sur l'éducation du développement des communes.

- Une évolution de la carte des formations et l'implantation de

doit être fixée.

De véritables concertations entre l'EN, le département, la Région et les organisations syndicales doivent avoir lieu dès qu'il s'agit de modifier la carte scolaire. Dans tous les projets liés à l'Éducation, les personnels et leurs représentants doivent être considérés comme de véritables experts de leur métier.

La transparence doit être faite sur les indicateurs utilisés et leur accès doit être garanti.

Il convient de définir ce que doivent recevoir réellement en plus les établissements REP.

Lorsque, dans une commune une augmentation de la population scolaire est prévisible, les conséquences sur l'organisation scolaire doivent être anticipées avec les différents acteurs concernés : école, collège, éventuellement lycée. Une démarche identique doit avoir lieu lorsque des lieux d'accueil pour élèves placés doivent s'implanter ou évoluer.

L'accès à la culture doit être équitable sur tout le territoire.

filières universitaires.

- un plan de rattrapage pour l'Éducation Nationale comprenant : des dotations spécifiques au département pour permettre le départ en formation d'enseignants spécialisés, une dotation fléchée de remplaçants pour le retour d'une véritable formation continue, un aménagement des conditions d'entrée dans le métier qui ne fasse pas reposer la responsabilité d'une classe sur les épaules d'un stagiaire, un dédommagement pour les enseignants de l'Yonne qui payent par la perte d'un certain nombre de leurs droits la situation déficitaire du département.

- le renforcement, dans le premier et le second degré, des moyens de remplacement des professeurs absents.

- des mesures permettant à la fois le recrutement d'enseignants sur les postes existant et le départ de ceux qui le souhaitent, sans recours à des personnels non formés.

Un exemple : le collège Bienvenu-Martin d'Auxerre

Si cette demande d'Assises de l'Éducation présentée ici a un sens, alors, c'est de fermer ce collège avant ces Assises qui n'en n'a pas.

Cette fermeture contrevient à un certain nombre de principes exposés ci-dessus :

- C'est ne prendre en compte que des éléments quantitatifs.

- Sa fermeture implique des collèges de plus de 700 élèves dans le reste d'Auxerre. C'est bourrer à 30 par classe des élèves qui sont actuellement dans des effectifs plus légers.

- Le quartier Les Brichères-Sainte Geneviève, reconnu comme prioritaire par l'état dans le contrat de ville de l'auxerrois 2015-2020, peut-être considéré comme une unité territoriale ayant un sens. Là aussi, ce qui n'en n'a pas, c'est de lui retirer son collège. C'est refermer un quartier sur lui-même. Ce collège fait entrer dans le quartier d'autres personnes que ses habitants. Ce n'est pas du tout la même chose que de permettre aux jeunes d'en sortir quelques heures par jour.

- C'est retirer les moyens de l'Éducation Prioritaire à toutes les écoles du quartier.

